



**Congrès de
fondation
du nouveau
syndicat Unifor**
PAGE 3



**Pas de démocratie
sans voix**
PAGE 10



**L'ABC des
coops en milieu
de travail
maintenant
disponible**
PAGE 12

Cet automne, on remet les pendules à l'heure!

Les *think tank* de droite ainsi que les associations patronales mènent une offensive pour des changements aux lois du travail canadiennes et québécoises qui affaibliraient considérablement le mouvement syndical. Les médias véhiculent aussi ce discours de droite qui dénigre les valeurs du monde syndical. L'influence grandissante des idées de droite dans la sphère politique conditionne les populations, les travailleurs et les travailleuses.



La justice sociale est ainsi mise en danger. L'objectif du déficit zéro justifie qu'on gruge dans les services publics et qu'on coupe dans les programmes de soutien du revenu décent (places en garderie, services aux personnes âgées, assistance sociale, régimes de retraite ou d'assurance-emploi). Pendant ce temps, la classe moyenne écope et s'affaiblit, avec, par exemple, le maintien de la taxe santé et les hausses des coûts d'électricité ou de frais de scolarité, alors que les entreprises et les plus riches ne contribuent pas à la mesure de leur richesse. Et surtout, sans que personne ne fasse le lien entre les acquis sociaux et la présence d'un mouvement syndical fort.

C'est dans ce contexte inquiétant, qui commande plus que jamais une réponse concertée, que se tiendra le 30^e Congrès de la FTQ du 25 au 29 novembre prochain à Québec. Pour le mouvement syndical, les défis sont nombreux. Nous sommes sous attaque, notre légitimité est questionnée, notre identité est fragmentée, nos assises sont fragilisées.

EDITORIAL EN PAGE 3

LOI SUR LES MINES Un bon projet de loi!

Pour la troisième fois dans son histoire, la Loi sur les mines fait l'objet d'une révision. Le 17 septembre, la FTQ et le Syndicat des Métallos étaient en commission parlementaire pour appuyer le projet de loi 43. Le président de la FTQ, Michel Arsenault, était accompagné de Daniel Roy, directeur québécois des Métallos, ainsi que de Clairandrée Cauchy, conseillère au dossier.

PAGE 4

S'attaquer au chômage plutôt qu'aux chômeurs et chômeuses!

Au moment de mettre sous presse, la FTQ se prépare à présenter à la Commission nationale d'examen sur l'assurance-emploi un mémoire, rédigé conjointement avec la CSN, la CSQ et la CSD. Déposé au mois d'août à la commission, le mémoire des centrales contient un ensemble de propositions visant à ce que le régime retrouve sa vocation d'origine qui consistait à protéger efficacement les travailleuses et travailleurs victimes du chômage. La Commission, présidée par Gilles Duceppe et Rita Dionne-Marsolais, a été mise sur pied par le gouvernement du Québec dans la foulée de la réforme des conservateurs à laquelle l'Assemblée nationale s'était d'ailleurs unanimement opposée.

PAGE 7

RAPPORT D'AMOURS

La rente longévité, c'est bien... la bonification du RRQ, c'est mieux!

Après avoir été rendu public, en avril dernier, le rapport D'Amours sur l'avenir du système de retraite québécois a fait l'objet d'une consultation au cours du mois d'août. Plus de soixante mémoires ont été déposés, dont celui de la FTQ présenté par Michel Arsenault.

PAGE 12



Solidarité avec la population de Lac-Mégantic
PAGE 3



**Rentrée littéraire
syndicale**
PAGE 4



**Métier :
entretien ménager**
PAGE 5

ESPACE RÉSERVÉ À L'ENVOI POSTAL
ENVOI PUBLICATION CANADIENNE N° 40063488
Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à la
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)
565, boulevard Crémazie Est, bureau 12100, Montréal (Québec) H2M 2W3

Le SEPB-Québec élit domicile dans la tour de la FTQ

Comme de nombreuses familles québécoises, le SEPB-Québec a déménagé cet été. En effet, depuis le 2 juillet, le syndicat a quitté ses bureaux de la rue Papineau pour s'installer au 11^e étage de la Tour FTQ,

située au 565, boulevard Crémazie Est à Montréal.

« Nous sommes très enthousiastes de nous rapprocher de nos confrères et consœurs de la grande famille FTQ. Près de la station de métro Crémazie, nos nouveaux locaux sont maintenant plus faciles d'accès pour nos membres en transport en commun. Un stationnement intérieur est aussi disponible pour les visiteurs », explique le vice-président de la FTQ et directeur exécutif du Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau (SEPB), Serge Cadieux.

Les numéros de téléphone et de télécopieur et les adresses courriel demeurent les mêmes.

Bienvenue chez vous! ■



CONSTRUCTION Une grève, des ententes, une loi spéciale

Les négociations dans la construction se sont déroulées du 20 mars au 29 juin dernier. Le 17 juin, devant le piétinement du processus, une grève générale a été déclenchée. Le 24 juin, on annonçait une entente dans le secteur du génie civil et de la voirie et, le lendemain, une deuxième entente était conclue dans le secteur résidentiel.

Les deux ententes prévoient plusieurs améliorations, notamment au chapitre des salaires, des frais de déplacement et de stationnement, des primes et des régimes d'assurances. Des mesures pour favoriser la conciliation travail-famille ont été introduites dans le secteur résidentiel.

Malheureusement, après deux semaines de grève, le gouvernement Marois a forcé le retour au travail par une loi spéciale pour les secteurs institutionnel, commercial et industriel, tout en laissant aux parties jusqu'à juin 2014 pour s'entendre.

Le 17 septembre, la ministre du Travail, Agnès Maltais, demandait aux parties de se remettre à la tâche. À la FTQ-Construction, on est prêt à reprendre le plus tôt possible le processus de négociation. ■



LOCK-OUT CHEZ SILICIUM

La détermination des membres porte fruit

Les membres en lock-out de la section locale 184, de Silicium Québec, ont récemment reçu la visite des dirigeants québécois d'Unifor. « C'est important de témoigner notre soutien aux membres qui font face à un conflit difficile », a déclaré Michel Ouimet, directeur québécois d'Unifor qui était accompagné de Joseph Gargiso et de Sylvain Martin, directeurs adjoints.

Pour Unifor, il est clair que la ténacité des lock-outés, tout autant que la solidarité exprimée par l'ensemble des sections locales et des autres syndicats affiliés à la FTQ, aura fini par porter fruit puisque l'employeur a finalement accepté de se rasseoir à la table de négociation.

Rappel du conflit

Depuis plus de cinq mois et demi, la compagnie Silicium Québec a décrété un lock-out, jetant à la rue les 145 salariés. Tout au long des négociations, l'employeur s'est montré intransigent en demandant une série de concessions majeures, dont la diminution des salaires de 20 %, l'exigence de permettre la sous-traitance, le retrait du régime de retraite à prestation déterminée, etc.

Recours à des briseurs de grève

Il faut aussi rappeler que depuis le déclenchement du conflit, la Commission des relations du travail (CRT) a émis à deux reprises des ordonnances afin que la compagnie cesse de recourir à des briseurs de grève.

Seule issue : la négociation de bonne foi

Pour les dirigeants d'Unifor, la solution à ce conflit est toute tracée : les parties

doivent négocier et s'entendre sur un projet commun. En ce sens, Unifor salue le retour de la compagnie à la table de négociation en espérant que le message est compris. « Au Québec, un contrat de travail, ça se négocie, ça ne s'impose pas », a conclu Michel Ouimet. ■



Le syndicat Unifor (anciennement TCA) remporte une importante victoire

Le nouveau syndicat Unifor a obtenu gain de cause dans un recours qui l'opposait à AGC Flat Glass North America alors que la Cour suprême du Canada a refusé, au début de septembre, la demande d'autorisation d'appel de cet employeur.

Ainsi, 60 anciens travailleurs auront finalement droit à leur indemnité de licenciement.

Rappel des faits

En juillet 2008, AGC a licencié les quelque 200 travailleurs de son

usine de fabrication de verre de Saint-Augustin-Desmaures près de Québec sans respecter les dispositions de la Loi sur les normes du travail concernant des indemnités en cas de licenciement collectif. La convention collective

de travail prévoyait des indemnités supérieures à celles stipulées à la loi sauf pour une soixantaine de travailleurs pour lesquels le syndicat Unifor avait déposé un grief revendiquant l'application des dispositions de la loi. Après une longue bataille judiciaire de plusieurs années, Unifor a finalement eu gain de cause. L'employeur devra verser aux travailleurs concernés un montant de 341 558,42 \$ auquel doivent s'ajouter les intérêts accumulés depuis 2008. ■

Premier contrat de travail à la mine du lac Bloom

Nouvellement syndiqués depuis novembre 2012, les 300 travailleurs de la mine de fer du lac Bloom de Cliffs Natural Resources, qui font du navetage, ont ratifié un premier contrat de travail à la fin août.

« Le comité de négociation peut dire "mission accomplie". Notre première convention se compare avantageusement aux minières déjà syndiquées depuis plusieurs décennies.

Les luttes syndicales menées par les autres dans le passé ont pavé la voie, pour nous et pour les autres qui voudront se syndiquer à l'avenir », a soutenu le président de la section locale 9996 des Métallos, Steven Dufour.

Le contrat permet de mieux encadrer les mouvements de personnel, en introduisant la notion d'ancienneté pour les vacances, dans les attributions de postes et les procédures de mises à pied. Les conditions de travail à la mine du lac Bloom seront par ailleurs concurrentielles avec ce qui est offert dans le marché du fer. Le régime de

retraite est amélioré et le recours à la sous-traitance sera désormais limité à certaines activités.

Le contrat prévoit également des balises importantes en matière de santé et sécurité, notamment avec la nomination d'un représentant en prévention à plein temps, ainsi que l'amélioration de la qualité de l'hébergement. ■



Journal de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Président
Michel Arsenault

Secrétaire général
Daniel Boyer

565, boul. Crémazie Est
Bureau 12100
Montréal
Québec H2M 2W3

Téléphone
514 383-8000

Télécopie
514 383-8038

ftq@ftq.qc.ca
www.ftq.qc.ca

Rédactrice en chef
Isabelle Gareau

Collaboration
Mona-Josée Gagnon (CHAT); Daniel Mallette (CRFTQ Suroît); Clairandrée Cauchy (Métallos); Julie Mosetti-Geoffrey (SEPB); Stéphane Lacroix (Teamsters); Roxane Larouche (TUAC); Marie-Andrée L'Heureux (Unifor); Monique Audet, Diane Bélanger, Lise Côté, Esther Désilets, Jean Dussault, Manon Fournier, Denise Gagnon, France Laurendeau, Jean Laverdière, Lola Le Brasseur, Dino Lemay, Atim León, Sylvie Lépine, David Maden, Patrick Rondeau, Dominique Savoie, Catherine Veillette, FTQ.

Conception graphique
Anne Brissette

Illustrations
Alegria Design, Marc Mongeau, Upperkut

Photos
Clément Allard, Patrick Beaudry, Normand Blouin, CRFTQMM, Tristan Brand, Mathieu Breton, Isabelle Gareau, Fonds de solidarité FTQ, Daniel Jalbert, Robert Laflamme, Jean Laverdière, Réjean Lavigne, Laurent Lévesque, Gérard Paquette, Patrick Rondeau, Jean Simoneau, SPQ, Stéphane Lacroix, TUAC.

Abonnement et changement d'adresse
mondeouvrier@ftq.qc.ca

Tirage
43500 exemplaires

Produit par des travailleuses et travailleurs syndiqués chez Marquis Imprimeur.

Expédié par des travailleuses et travailleurs syndiqués chez Kopel.

Toute reproduction totale ou partielle des articles est permise, et même encouragée, à condition d'en indiquer la source.

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec

ISSN 0700-8783

Congrès de fondation du nouveau syndicat Unifor

Le 31 août 2013, le président de la FTQ, Michel Arsenault, s'est rendu à Toronto afin de saluer les quelque 4 000 congressistes qui assistaient à l'envol du nouveau syndicat Unifor.



LAURENT LÉVESQUE

Michel Arsenault a souligné que «la FTQ est fière d'accueillir dans ses rangs un nouveau syndicat regroupant plus de 300 000 membres dans le secteur privé».

Projet du Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP) et du Syndicat des Travailleurs canadiens de l'automobile (TCA), le nouveau syndicat unifié regroupe 55 000 membres au Québec.

«La FTQ a un long historique de collaboration, de fraternité et de solidarité avec les TCA et le SCEP, et nous entendons bien maintenir cette tradition avec le nouveau syndicat Unifor», a affirmé Michel Arsenault.

Depuis près de deux ans, le SCEP et les TCA avaient entrepris le processus de création de ce

nouveau syndicat. Une organisation dont la structure, la mission et les statuts ont été entièrement renouvelés dans la perspective de l'avènement d'un syndicalisme différent, moderne et inclusif qui saura faire face aux défis des prochaines années.

Les nouveaux dirigeants élus

Les délégués et déléguées ont adopté les statuts et règlements et procédé à l'élection des nouveaux dirigeants et dirigeantes.

Le nouveau directeur québécois du syndicat Unifor, Michel Ouimet, s'est adressé aux délégués et déléguées en déclarant que «la syndicalisation commence par des individus, mais c'est dans l'action collective qu'elle prend tout son

sens, toute sa vocation. C'est ensemble, déterminé et impliqué, que nous pouvons faire avancer nos droits, améliorer nos emplois et nous battre pour une société juste et équitable. C'est avec chacune de nos luttes et chacune de nos victoires que nous bâtirons Unifor».

Au nombre des autres membres élus au bureau exécutif national qui proviennent du Québec, mentionnons : Marcel Rondeau, section locale 2002, président du conseil québécois; Jean-Pierre Lafond, section locale 227, représentant du conseil de la foresterie; Marc Rousseau, section locale 6001, représentant du conseil des communications.

Précisions aussi que l'équipe de direction québécoise est composée

Une déclaration de politique sur l'énergie : un sujet d'actualité !

En plus des résolutions des affiliés, un sujet chaud de l'actualité sera soumis aux débats : la politique énergétique de la FTQ. Cette déclaration de politique s'inscrit dans le suivi du Colloque sur les ressources naturelles et sur la politique énergétique qui a eu lieu en mai 2012. En matière énergétique, la situation du Québec est avantageuse à maints égards, notamment grâce à la prépondérance de l'hydroélectricité dans notre consommation d'énergie totale. Cependant, le pétrole arrive au second rang de l'énergie la plus consommée, par son utilisation généralisée dans le transport. La réduction des gaz à effet de serre et la hausse probable du prix du pétrole imposent de réorienter nos choix énergétiques. Pour garantir notre avenir collectif, nous devons amorcer des changements déterminants et faire des choix quant à l'exploitation des hydrocarbures (pétrole et gaz). Faire une plus grande place aux énergies vertes et renouvelables, cela pose des défis de taille, mais ouvre aussi la porte à de nombreuses possibilités de création de richesses collectives et d'emplois. ■

de Line Brisson, Renaud Gagné, Joseph Gargiso et Sylvain Martin qui agiront comme directrice adjointe et directeurs adjoints.

Pour en savoir plus, consultez le nouveau site Internet : www.uniforquebec.org ■

Des actions à entreprendre

Un syndicalisme fort protège et défend ses membres. Il milite pour des lieux de travail plus sécuritaires, une plus grande sécurité d'emploi et de meilleurs salaires et avantages sociaux. Mais, un syndicalisme fort est également associé à une plus grande justice sociale, à des politiques publiques pensées pour le plus grand nombre et à la protection des plus faibles. Un syndicalisme fort l'est pour ses membres, mais aussi pour la société dans son ensemble.

Dans un monde en changement, le mouvement syndical est resté sensiblement le même, souvent à

juste titre. Nos valeurs, nos principes de justice et d'égalité sont encore plus pertinents que jamais. Mais qu'en est-il de nos objectifs, de nos pratiques, de nos fonctionnements ?

Nous nous sentons parfois impuissants, mais nous ne sommes pas sans ressources. Au contraire ! Nous avons la capacité d'améliorer notre pouvoir de mobilisation et d'élargir les assises de notre action politique dans un but commun, clair et consensuel : **réaffirmer la force et l'influence du mouvement syndical**. Pour ce faire, de nombreuses actions sont nécessaires.

- ▼ Favoriser les débats sur les enjeux qui confrontent le mouvement syndical.
- ▼ Écouter les membres afin de s'assurer que nous les représentons adéquatement.
- ▼ Sensibiliser les membres afin de s'assurer qu'ils soutiennent la cause syndicale.
- ▼ Améliorer les conditions de vie de tous les Québécois et Québécoises.
- ▼ Améliorer l'image des syndicats dans la population.
- ▼ Combattre les attaques antisyndicales provenant de la droite.

En commissions : des discussions pour l'action syndicale locale

C'est d'abord auprès de chacun et chacune de nos membres qu'il faut porter ce message des bienfaits du mouvement syndical, de sa légitimité et de son incontournable nécessité. Dans le cadre du travail en commissions, les congressistes pourront s'approprier le message et les argumentaires visant à contrer les attaques qui nous sont faites. On pourra aussi y discuter des différents moyens à mettre de l'avant pour favoriser la compréhension et le soutien de l'ensemble de nos membres, même et surtout les non-militants.

Une campagne dans tout le Québec

En nous rapprochant de nos membres, nous pourrions répondre plus adéquatement à leurs besoins et nous attaquer, ensemble, à la précarité grandissante de nos milieux de travail. Nous pourrions aussi les aider à développer un plus grand sentiment de fierté envers le syndicalisme, leur syndicat et la FTQ.

Les congressistes, les militants et les militantes dans chacun de nos milieux de travail, mais aussi le plus grand nombre possible de nos membres deviendront alors des acteurs dans la diffusion de ce message qui est à la base d'une campagne que souhaitent faire la FTQ et ses syndicats auprès du Québec tout entier.

Syndicalement,

Michel Arsenault *Daniel Boyer*

Michel Arsenault
Président

Daniel Boyer
Secrétaire général ■

TRAGÉDIE DE LAC-MÉGANTIC

La FTQ et ses syndicats affiliés répondent à l'appel

La réponse de la FTQ et de ses syndicats affiliés s'est fait entendre très rapidement en solidarité avec les gens de Lac-Mégantic lors de la tragédie de cet été qui a coûté la vie à plusieurs personnes, dont des membres d'Unifor (anciennement SCEP), du Syndicat des Métallos et de l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC).

En plus de témoigner leur sympathie et leur solidarité les plus sincères à l'ensemble des familles touchées par ce drame ferroviaire sans précédent, ils ont rapidement tout mis en œuvre pour répondre à l'appel aux dons lancé par la Croix-Rouge.

Des gestes spontanés de solidarité

Des membres de la base jusqu'aux dirigeants de la FTQ, plusieurs ont rapidement signifié leur disponibilité pour l'organisation de corvées et de missions d'assistance, dont des services et des conseils d'experts en matière de droits du travail et de santé-sécurité. Des comités de soutien ont aussi été mis sur pied.

Mettre fin à la déréglementation

Pour la FTQ, le problème de la déréglementation dans l'industrie ferroviaire représente une bombe à retardement et une bonne part de responsabilité incombe au gouvernement fédéral, qui a donné son aval à une déréglementation qui permet notamment à une compagnie comme MMA de faire rouler ses trains avec un seul travailleur à bord.

Rappelons que le Syndicat des Métallos représente les travailleurs de MMA qui vivent une situation très difficile depuis l'accident. Des 75 syndiqués, seulement une vingtaine sont toujours au travail, les autres ayant été mis à pied ou en congé de maladie. ■



SURETÉ DU QUÉBEC

Des syndicats FTQ en deuil

Le syndicat Unifor a perdu deux militants de longue date dans la tragédie de Lac-Mégantic, les confrères Yves Boulet et Roger Paquet.

Le confrère Paquet, âgé de 61 ans, est décédé dans l'incendie de sa résidence au centre-ville de Lac-Mégantic. Reconnu pour sa grande implication au sein de sa communauté, il était président de son unité chez Granules combustibles Énergex de la section locale 299 d'Unifor. Il était père de deux enfants.

Yves Boulet est décédé dans l'incendie du Musi-Café à l'âge de 51 ans. Il était président du syndicat chez Bestar inc. Le confrère Boulet était impliqué syndicalement depuis plus de 20 ans. Il était reconnu pour ses talents de plaideur et son expertise en matière de santé et sécurité au travail.

Le Syndicat des Métallos a perdu de son côté un jeune homme dans la vingtaine qui travaillait chez Portes Lambton, ainsi que sa conjointe. Un autre de ses membres, Miguel Rouillard, a également perdu sa conjointe.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenions qu'une membre de l'Alliance de la fonction publique (AFPC) est également décédée dans l'incendie du Musi-Café. Mère de famille, Natacha Gaudreau était intervieweur à Statistiques Canada.

Nos sincères condoléances à l'ensemble de ces familles. ■

Loi sur les mines : un bon projet de loi!

Les objectifs annoncés dans le projet de loi semblent correspondre à ce que nous défendons depuis longtemps : un développement minier inscrit dans le développement durable, la reconnaissance de nos ressources naturelles comme bien collectif, ainsi que la volonté d'assurer des retombées positives pour la population actuelle et les générations futures.

Les porte-parole syndicaux ont insisté sur les dispositions concernant la transformation des ressources, la maximisation des retombées économiques et les garanties financières pour assurer la restauration des sites.

La transformation : clef de voûte

Il est certain que l'introduction de nouvelles activités de transformation est synonyme d'une plus grande production de richesse et de la création d'emplois de qualité, d'où la possibilité pour le Québec d'accroître le sort de sa population.

Pensons seulement au fait que la transformation crée de trois à quatre fois plus d'emplois que la seule extraction de la ressource naturelle! Ce n'est pas une donnée insignifiante quand on sait que, depuis 2008, la relance économique demeure toujours fragile. Un coup de barre dans cette direction est donc tout indiqué.

Pour en savoir plus, consultez le portail Internet de la FTQ et celui des Métallos. ■



CLÉMENT ALLARD

LE RETRAIT DE VERIZON NE RÉGLE RIEN

Une stratégie dans le secteur des télécommunications est nécessaire

Le syndicat Unifor, le plus important dans le secteur des télécommunications au pays, s'est naturellement réjoui de la décision de Verizon, une entreprise américaine, de ne pas entrer sur le marché canadien. Visiblement, la vaste coalition qui s'est organisée contre l'entreprise et le gouvernement Harper – qui n'a rien fait dans ce dossier – a joué un rôle décisif. Tant les grandes entreprises des télécommunications que leurs syndicats et la population ont largement appuyé la défense du marché canadien.

Par ailleurs, le syndicat Unifor croit qu'à une époque où la technologie et les communications jouent un rôle de plus en plus essentiel, il importe que le gouvernement fédéral développe une stratégie industrielle globale en matière de télécommunications. Il faut notamment nous assurer de protéger les infrastructures que nous avons développées, permettre un accès à coût raisonnable à des services de qualité et conserver des entreprises détenues majoritairement par des intérêts canadiens. ■



LAURENT LÉVESQUE

Manifestation des membres d'Unifor contre l'entrée de Verizon sur le marché canadien à Toronto le 30 août dernier (avant que Verizon annonce son retrait).

La formation syndicale : un outil pour changer le monde!

Même si la société québécoise est une des sociétés les plus égalitaires d'Amérique, entre autres grâce à son haut taux de syndicalisation, notre filet social est grandement menacé.

Avec le retour hâtif à l'équilibre budgétaire et les coupes qui s'accumulent aux deux paliers gouvernementaux, nos programmes sociaux sont en péril. Prenons comme exemple la question de l'assurance-emploi : incapable de s'attaquer au chômage, le gouvernement s'attaque aux chômeurs. Ces mesures d'austérité frappent toujours les plus démunis.

Le mouvement syndical est devenu la principale cible du gouvernement Harper. Des projets de loi sont déposés les uns après les autres et l'intention est claire : affaiblir au maximum le rapport de force des syndicats. Il faut que cela arrête! Pour ce faire, nous disposons d'un outil de taille avec la formation syndicale et cet outil devra être aux premières loges pour les luttes à venir.

Sur le thème *C'est assez, il faut arrêter ça*, le programme d'éducation 2013-2014 de la FTQ revient avec ses formations et perfectionnements de formateurs et formatrices autour de ses différents volets. Au-delà du contenu plus formel, la FTQ souhaite aussi utiliser les formateurs et formatrices à animer des échanges avec les membres sur des enjeux sociaux, politiques ou syndicaux.

Vous trouverez plusieurs nouveautés telles les formations sur les médias sociaux, sur le calcul des coûts de la convention et les stratégies de négociation. Également, un retour en force des formations liées au dossier retraite :



conseillères de la FTQ et de ses affiliés. Ce nouveau collège propose, en concertation avec le service d'éducation, une offre de formation diversifiée mieux adaptée à leurs conditions de pratique. Les personnes élues auront aussi accès à certaines activités et une session de cinq semaines aux deux ans leur sera exclusivement consacrée.

Ainsi, par l'ensemble de nos activités de formation, nous souhaitons mettre tout

Négocier le RRFS-FTQ; La retraite: une approche syndicale; Le financement des caisses de retraite à prestations déterminées et Les placements dans une caisse de retraite.

De plus, dans son offre de formation, la FTQ intègre maintenant les activités du collège FTQ-Fonds, complètement redessiné, revenant à sa mission première de former les conseillers et

en œuvre pour contribuer à affaiblir ce fort courant de droite qui risque de détruire ce que nous avons mis en place afin de nous donner une société juste et équitable.

Le programme est disponible sur le portail de la FTQ. Pour le commander, contactez Marie-Claude Groulx du service de l'éducation au 514 383-8041.

Bonne formation! ■

Fernand Daoust : 50 ans d'histoire sociale du Québec

Dans deux ouvrages publiés chez M Éditeur, André Leclerc retrace le parcours de Fernand Daoust. *Le Monde ouvrier* les a rencontrés.

Fernand Daoust a été président de la FTQ de 1991 à 1993 après avoir été secrétaire général pendant 22 ans.

André Leclerc a été conseiller syndical à la FTQ de 1970 à 2008. Il a travaillé à l'information, au soutien aux luttes et à la solidarité internationale.

Le Monde ouvrier: L'histoire syndicale, ça sert à quoi?

André Leclerc : À comprendre d'où on vient, comment s'est constitué notre mouvement, par des gestes très simples, très quotidiens, posés par du monde ordinaire. Dans ces livres, j'ai situé l'histoire individuelle de Fernand Daoust dans l'évolution du Québec.

M.O. : Pourquoi écrire l'histoire de Fernand Daoust?

A.L. : Ça fait plus de 40 ans que je côtoie Fernand Daoust. Il m'a embauché en 1968 au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) et à la FTQ en 1970. Ce qui m'intéressait, c'était de comprendre comment la jonction entre le nationalisme et le socialisme s'était faite. Fernand l'avait vécu. S'il est venu dans le mouvement syndical, c'est

québécois, une force sociale qui a marqué le Québec.

M.O. : D'où est venu ton engagement?

Fernand Daoust : Je viens d'une famille monoparentale pauvre. Le clivage des classes sociales était clair : les riches étaient anglophones et les pauvres, francophones. Ça m'a marqué. Quand j'étais jeune, le nationalisme québécois était identifié au clergé et aux idées de droite. Le socialisme faisait peur. On ne savait pas ce que c'était. Le nationalisme, ça a été ma jeunesse, le

Bloc populaire, le référendum sur la conscription du 27 avril 1942. Le Québec avait voté contre et le reste du pays avait voté pour. Le Canada anglais et le Québec francophone, les deux peuples fondateurs, s'affrontaient.

M.O. : De quoi es-tu le plus fier?

F.D. : La défense du français comme langue de travail a été une constance dans ma vie. Ça ralliait les syndiqués parce que ça collait à une réalité. Pour les francophones, c'était

immensément humiliant que l'anglais occupe une place si prépondérante. En négociation, c'était révoltant : on négociait en anglais et les membres des comités de négociation étaient unilingues français!

A.L. : Fernand était identifié au nationalisme et au progressisme. Il a été le défenseur de la politique de la langue de la FTQ adoptée en 1969 qui a inspiré la Charte de la langue française.

F.D. : J'ai aussi milité pour l'autonomie de la FTQ par rapport au Congrès du travail du Canada (CTC). En 1968, la FTQ a affirmé sa différence face aux autres fédérations provinciales. En 1974, on a obtenu la juridiction sur l'éducation et les conseils régionaux. Enfin, en 1993, on a négocié un statut de « souveraineté-association » avec le CTC. J'en suis très fier!

Fernand Daoust a contribué à faire de la FTQ l'institution forte et reconnue qu'elle est aujourd'hui. ■

LECLERC, André. *Fernand Daoust. Jeune militant syndical, nationaliste et socialiste*, tome 1, 1926-1964.

LECLERC, André. *Fernand Daoust. Bâtitteur de la FTQ*, tome 2, 1964-1993.

LE TOUR DU MONDE... DE LA FTQ

Métier : entretien ménager

Plus de 600 000 membres, c'est plusieurs milliers de corps d'emplois différents. Des hommes et des femmes qui travaillent dans des usines, des bureaux, des magasins, des entrepôts, des hôpitaux, sur des chantiers de construction, dans les airs, sur mer, les deux pieds sur terre.

Dans cette chronique, *Le Monde ouvrier* vous fait découvrir quelques-uns de ces métiers à travers des rencontres sur le terrain avec leurs artisans.

Qui prend pays... doit parfois changer de métier !

Carlos Ylma Farfan a quitté le Pérou avec sa femme et ses deux enfants il y a un peu plus de quatre ans. Ils ont choisi le Québec comme terre d'accueil parce qu'ils avaient de la famille ici et que la situation politique et économique leur paraissait plus stable. Nous avons



rencontré Carlos dans un édifice à bureaux de la rue McGill à Montréal où il travaille de soir en entretien ménager.

Au Pérou, Carlos était enseignant en sciences de la nature à l'école secondaire. Pour obtenir une reconnaissance d'équivalence de formation, il aurait dû faire deux ans de cours au Québec. « Avec une famille à nourrir, ce n'était pas évident. De plus, l'éducation est très différente ici. Le rapport avec l'autorité n'est pas le même, et je ne suis pas certain que je m'y serais adapté aisément ». C'est par une connaissance dans un cours de français qu'il a trouvé son emploi.

« L'entretien ménager, ce n'est pas "chic", mais nous avons, grâce au syndicat, d'assez bonnes conditions de



travail, un régime de retraite, des vacances payées, etc. C'est un travail qui se fait dans le calme, sans pression. Par



PHOTOS NORMAND BLOUIN

ailleurs, c'est exigeant et assez dur physiquement. On est toujours debout, alors il faut apprendre à faire attention et être en forme ». Sa soirée de travail débute à 17 h 15 et se termine à 00 h 15.

Sa tâche consiste à nettoyer les planchers des corridors, des toilettes et des aires ouvertes de l'édifice. Chaque jour, il doit faire une tournée complète des 25 étages et lave plus en profondeur 5 étages en alternance. Environ 13 personnes travaillent en entretien ménager dans cette tour à bureaux du centre-ville.

La francisation en milieu de travail : la clé pour l'amélioration des conditions de vie et de travail

Aujourd'hui, Carlos continue à apprendre le français et, grâce à l'Union des employés et employées de service (UES-800), il est libéré une fois par semaine pour le faire. Depuis plusieurs années, le syndicat offre des cours de français dans des secteurs tels que l'entretien ménager, où plus de 50 % des salariés sont immigrants. Avec

les subventions d'Emploi-Québec et la participation financière de l'UES-800, les travailleuses et travailleurs sont rémunérés comme s'ils étaient au travail, mais se rendent dans les locaux du syndicat pour apprendre le français avec les enseignants du groupe communautaire Formation de base pour le développement de la main-d'œuvre (FBDM).

Merci à Louise Mercier, vice-présidente de la FTQ et coordonnatrice à la formation à l'UES-800, d'avoir rendu cette entrevue possible. ■

SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES

La FTQ participe à une importante mission québécoise en Afrique de l'Ouest

La FTQ a participé à la mission africaine avec le ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur en Afrique de l'Ouest du 6 au 14 septembre 2013. Cette initiative multisectorielle vise à bâtir des relations de qualité avec l'Afrique dans le but d'augmenter les échanges et de développer de nouveaux partenariats.

Les représentants et représentantes des centrales syndicales québécoises (FTQ, CSN et CSQ) y étaient invités avec les organismes de coopération internationale et des entreprises intéressées au développement de

l'Afrique. Une centaine de personnes ont pris part à la mission au Sénégal, en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso.

La FTQ est présente sur le continent africain depuis plus de 30 ans et considère plus important que jamais

de valoriser le rôle essentiel des syndicats dans le développement et dans la lutte contre la pauvreté. En effet, les coupes draconiennes du gouvernement conservateur dans l'aide internationale ces dernières années ont des conséquences graves sur le terrain.

Les représentantes et représentants du mouvement syndical québécois ont profité de cette mission pour faciliter les échanges entre la délégation ministérielle, les partenaires syndicaux et les ministres africains responsables du travail. Les échanges ont porté notamment sur

l'importance d'un mouvement syndical structuré pour favoriser un meilleur dialogue social pour la réduction de la pauvreté, la création d'emplois décents et la stabilité et la paix dans cette partie du monde.

Mission accomplie !

Dans le contexte où le gouvernement canadien s'est pratiquement retiré du financement des projets de solidarité syndicale internationale, cette mission a permis de mieux faire connaître et de relancer les projets de coopération syndicale en Afrique francophone. Des échanges ont d'ailleurs

cours actuellement entre le mouvement syndical et le gouvernement québécois pour la mise sur pied d'une agence québécoise de solidarité internationale.

Pour du travail décent

La présence de plusieurs entreprises québécoises d'envergure a permis également de lancer un message clair aux investisseurs sur l'importance de développer des emplois qui respectent les normes québécoises. Normes du travail, droits syndicaux, protection sociale et amélioration des conditions de vie et de travail dans le cadre d'un processus de négociation collective à l'échelle nationale et internationale étaient donc au menu !

Concrètement, les centrales syndicales ont appuyé les accords tripartites conclus avec le Bureau international du travail (BIT) dans chaque pays hôtes. L'importance de fixer pour l'avenir des objectifs de développement démocratiques pour la révision des plans de lutte contre la pauvreté des Nations Unies, incluant des objectifs qualitatifs en matière d'accès à l'éducation et à la santé étaient aussi à l'ordre du jour. En effet, les objectifs du Millénaire pour le développement tels que fixés par les Nations Unies (OMD)

pour 2015 ne permettent pas d'atteindre les résultats escomptés. Les plans d'austérité ou programmes d'ajustement structurel imposés aux États depuis plus de 20 ans ont augmenté les inégalités.

Les OMD font actuellement l'objet d'une importante révision à laquelle la société civile et les syndicats sont conviés. De nouvelles cibles seraient adoptées après 2015.

Enfin, cette mission à laquelle ont participé Denise Gagnon de la FTQ, Nathalie Guy de la CSN et Richard Langlois de la CSQ a permis de faire le point sur les différents projets de coopération avec les partenaires syndicaux africains des trois pays.

Nous avons pu concrétiser au passage le projet du Centre international de solidarité ouvrière (CISO) au Burkina Faso. Une large coalition syndicale et la Marche mondiale des femmes bénéficieront de notre soutien pour l'organisation des jeunes travailleuses et travailleurs de l'économie informelle où se retrouve la majorité de la main-d'œuvre en Afrique.

Ce projet pilote soutenu par les membres du CISO et le gouvernement du Burkina Faso sera, espérons-le, un modèle d'action syndicale unitaire! ■



Congrès du conseil régional FTQ Mauricie et Centre-du-Québec

C'est sur le thème *Le pouvoir d'agir sur notre avenir* que le Conseil régional FTQ Mauricie et Centre-du-Québec a tenu son 20^e congrès bisannuel les 22, 23 et 24 mai 2013.

Les quelque cinquante membres du conseil ont eu la chance d'entendre des conférenciers provenant de différents horizons qui sont venus dresser le portrait de la situation dans des dossiers chauds de l'actualité.

Le chef de l'opposition officielle, Thomas Mulcair, a présenté sa vision du climat politique actuel au Canada et les enjeux qui préoccupent le NPD.

Le ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Participation citoyenne, Bernard Drainville, a donné une conférence intitulée *Reconversion économique – vision du gouvernement du Québec*.

Le directeur général de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC), Robert Laplante, a fait une présentation ayant pour thème *Reconversion économique – électrification des transports – impact sur la région*.

L'actuaire Jean Belleville a peint la situation actuelle de l'avenir de nos régimes de retraite.

Une délégation importante de la FTQ

Le président et le secrétaire général de la FTQ, Michel Arsenault et Daniel Boyer, sont venus rencontrer les membres du conseil et leur présenter les principaux dossiers qui occuperont la centrale au cours des prochains mois en préparation du congrès de la FTQ de novembre prochain.

La conseillère à la FTQ Claude Grenier a présenté la campagne FTQ *Une retraite à l'abri des soucis*. Le président du Syndicat québécois des employées et employés de service (SQEES-FTQ), Jean-Pierre Ouellet, et l'ex-présidente du comité des jeunes de la FTQ, Ginette Renaud, ont profité de l'occasion pour présenter les enjeux entourant les dossiers jeunes. Le président du comité alcoolisme et toxicomanie et autres dépendances de la FTQ, Jean Groleau, est venu présenter les mandats du comité. ■



L'ensemble des membres du Bureau a été réélu. De gauche à droite: Claude Gagné (TUAC-1991-P), vice-président; Christian Delisle (SQEES-298), secrétaire; André Fleury (SQEES-298), président; Steeve St-Pierre (Unifor-136), vice-président; Marc St-Cyr (Conseil FTQ Drummondville), vice-président; Alain Lambert (Unifor-23), trésorier.

FORMATION ÉCONOMIQUE DE LA FTQ ET DU FONDS DE SOLIDARITÉ

S'outiller pour pouvoir agir dans nos milieux de travail !



Une cinquantaine de personnes provenant d'une vingtaine d'entreprises du secteur de l'alimentation ont participé, le 28 mai dernier, à une journée de réflexion organisée par la section locale 501 du Syndicat des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (TUAC) avec la collaboration du service de l'éducation de la FTQ et de la Fondation de la formation économique du Fonds de solidarité de la FTQ.

Les objectifs de la journée étaient de permettre aux participants et participantes de partager leurs expériences et ce qu'ils en avaient retiré, ainsi que d'évaluer l'impact de cette formation sur leur travail et leurs responsabilités syndicales.

Davantage de confiance et d'assurance

Réunis en atelier, les participants et participantes ont pu faire le point sur la formation qu'ils ont reçue, ainsi que sur le suivi qu'ils ont pu faire dans leur milieu de travail avec leurs confrères et consœurs. Plusieurs font le même constat: il est important de dépasser les

perceptions et de tenter d'analyser le fonctionnement de l'entreprise pour ainsi mieux évaluer sa situation financière. Cela permet de réagir face aux rumeurs, mais surtout de se mettre en mode «recherche de solutions».

Des signes qui parlent

Cette formation permet notamment de s'outiller pour être en mesure d'observer ce qui se passe, tant dans l'entreprise qu'à l'extérieur, par exemple, chez les concurrents, dans le secteur économique; ainsi qu'à reconnaître des signes qui peuvent avoir

un impact sur la situation financière de l'entreprise et, par le fait même, sur les emplois et les conditions de travail. Les participantes et les participants peuvent ainsi faire le lien entre leurs observations et les états financiers d'une entreprise.

La formation permet de réaliser que même en n'ayant pas accès aux informations financières de l'entreprise, ce qui est généralement le cas, il est possible d'évaluer assez précisément la situation financière de l'entreprise en posant un diagnostic sur son fonctionnement et sur sa situation économique. ■

Plusieurs personnes étaient présentes pour écouter les délégués partager leur expérience, notamment le président des TUAC-501, Alain Lachaine, l'adjoint au directeur canadien de TUAC Canada, Louis Bolduc, le directeur de la Fondation de la formation économique au Fonds de solidarité, Claude Héту, le premier vice-président à l'actionariat au Fonds de solidarité, Denis Leclerc, ainsi que président de la FTQ, Michel Arsenault. Merci à Louise Miller et Dominique Savoie des services de l'éducation et de la recherche de la FTQ, à Anouk Collet, représentante nationale des TUAC Canada, et à Sylvie Cadieux de la Fondation de la formation économique, qui ont animé cette journée de mains de maître.

Quelques témoignages

«L'employeur doit nous fournir l'information: avant, on pensait qu'on ne pouvait pas questionner; maintenant, on sait qu'on peut et on est davantage capable de comprendre et de poser les bonnes questions.»

«Avec les connaissances acquises, on se sent beaucoup plus à l'aise, plus libre d'interpeller la direction. On est plus "connaissants", mieux équipés.»

«En comprenant mieux à quoi l'employeur fait face, nous pouvons mieux réagir et agir.»

«Cela a changé notre vision de la compagnie. On a pu voir des réalités qu'on ne voyait pas avant, l'autre côté de la médaille. On sera plus vigilants, mieux équipés pour voir venir les problèmes et agir avant qu'il ne soit trop tard. On est aussi plus conscients que si on cherche des solutions pour aider la compagnie, cela a un impact positif sur nous.»

Pour en savoir plus sur les formations économiques offertes par le Fonds de solidarité et la FTQ, consultez le programme d'éducation de la FTQ (voir article en page 4).

PLUS DE 5 000 \$ AU PROFIT DE CENTRAIDE SUD-OUEST

Ce n'est qu'un début !

Désireux d'augmenter son engagement envers les plus démunis, le Conseil régional FTQ du Suroît tenait, le 20 septembre dernier, son premier tournoi de golf au profit de Centraide Sud-Ouest. Température idéale, cadre enchanteur et organisation impeccable ont contribué au succès de l'événement. Celui-ci visait, au-delà de la collecte de fonds elle-même, à sensibiliser les participants et participantes à la prochaine campagne de souscription de Centraide.

Quelque 80 golfeurs et golfeuses ont participé à cet événement coanimé avec entrain par le directeur du conseil, Yvon Chiasson, et le président du conseil, Daniel Mallette.

Des présences remarquées

Le secrétaire général de la FTQ, Daniel Boyer, a salué l'engagement exceptionnel du Conseil régional FTQ du Suroît et a rappelé l'importance du

partenariat de la FTQ avec Centraide. Le président de la campagne de souscription 2013 et président du C. A. de la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges, Denis Lapointe, le directeur de Centraide Sud-Ouest, Steve Hickey, et le directeur de Centraide Richelieu-Yamaska, Daniel Laplante, étaient également présents.

Plusieurs organisations ont pris part à l'événement. Mentionnons, entre autres, Desjardins, Caisse populaire Vaudreuil-Soulanges et Caisse d'économie des Travailleurs Unis, le Fonds de solidarité FTQ, Centraide Sud-Ouest et Richelieu-Yamaska, ainsi que bon nombre de syndicats de la FTQ.

Un travail d'équipe

Dans la plus pure tradition du conseil du Suroît, cet événement s'est déroulé sur le thème de l'engagement. Les nombreuses collaborations ont permis la réalisation d'un projet d'entraide qui



symbolise parfaitement le Suroît, lieu de solidarité et de détermination.

«Ce tournoi n'est pas une fin en soi, ce n'est que l'affirmation de notre engagement», a déclaré Daniel Mallette, président du conseil. ■

Steve Hickey, directeur de Centraide Sud-Ouest, les 4 membres du comité organisateur, Denis Besner, retraité du SFCP-2000, Daniel Mallette, président du CRFTQS, Donald Joannette et Yvon Chiasson, directeurs du conseil.

S'attaquer au chômage plutôt qu'aux chômeurs et chômeuses!

Depuis le 26 août dernier, la Commission poursuit sa tournée des régions du Québec. Les conseils régionaux de la FTQ participent activement à celle-ci. Aux quatre coins du Québec, les coalitions présentent des mémoires ou des témoignages qui font état des réalités régionales et proposent des solutions concrètes pour venir en aide aux travailleurs et travailleuses.

Un régime mis à mal

Les centrales syndicales qui ont mis sur pied une large coalition contre la réforme de l'assurance-emploi au printemps dernier revendiquent une bonification du programme, tant au niveau de l'accessibilité que de la durée du niveau des prestations.

Les organisations syndicales profiteront de ce passage à la commission pour rappeler que les coupes draconiennes des dernières années ont mis en péril la santé économique de plusieurs régions et grandement pénalisé les travailleurs et travailleuses qui ont pourtant cotisé à la caisse. Rappelons en effet qu'en 1990, malgré une vaste opposition, le gouvernement canadien a cessé de participer financièrement au régime. Le mouvement syndical a toujours dénoncé ce désengagement de l'État et demandé au gouvernement d'assumer de nouveau la part des dépenses qui lui revient.

Les règles d'admissibilité ont été considérablement durcies, la durée des prestations diminuée et le taux de remplacement du revenu abaissé. « De moins en moins de chômeuses et de chômeurs y sont admissibles, et lorsqu'ils y ont droit, c'est pour une plus courte durée et pour des montants réduits. Pire encore, plusieurs personnes renoncent à faire une demande de peur d'être refusées à cause des nouveaux critères et liquident ainsi leurs dernières économies.

Ce que nous demandons c'est la suspension immédiate de la réforme, la tenue d'études d'impact sur les changements mis en place, ainsi que des consultations publiques sur le contenu et le rôle du programme d'assurance-emploi en tant que mesure sociale assurant aux travailleurs un revenu minimal décent entre deux emplois et non seulement des discussions sur le coût d'un tel programme », explique le secrétaire général de la FTQ, Daniel Boyer.

Le mémoire des centrales syndicales est clair: « Si le gouvernement fédéral persiste et signe dans son entreprise de réduction des droits des chômeuses et des chômeurs et refuse de bonifier le régime d'assurance-emploi dans le sens de nos propositions, nous exigerons la création d'un régime québécois d'assurance-chômage, dans la mesure où les paramètres de ce nouveau régime en matière de couverture, de financement et de gouvernance répondent aux revendications de nos organisations. »

Pour en savoir plus, consultez le mémoire sur le portail de la FTQ, sous l'onglet Publications. ■

Quelques chiffres

En 1989, 83,8 % des chômeuses et chômeurs avaient accès à des prestations régulières. Ce taux est passé à 43,9 % en 1997, soit une baisse de 39,9 points de pourcentage. Depuis cette période, la couverture n'est pas allée en s'améliorant. Pour 2013, on prévoit que ce pourcentage passera à 40,5 %, atteignant ainsi son plus bas niveau.

La FTQ participe aux festivités de la Fierté

Encore cette année, le comité des droits des gais, lesbiennes, bisexuels et transgenres (GLBT) de la FTQ était présent lors de la Journée communautaire et du défilé organisé dans le cadre des festivités de Fierté Montréal.



Les membres du comité ont pu échanger avec les festivaliers, tout en faisant la promotion du mouvement syndical.

Comme par les années passées, le Fonds de solidarité de la FTQ était également de la fête.

Soyons le changement !



PHOTOS: TRISTAN BRAND

Du 14 au 17 août 2013 se tenait, à l'Université du Québec, à Montréal, la dixième édition de l'École d'été de l'Institut du Nouveau Monde (INM), une école de citoyenneté aux airs de festival pour les 15 à 35 ans. Quelque 400 jeunes motivés à changer le monde se sont donné rendez-vous à cet événement où les échanges ont été, encore une fois, riches et fructueux.



« L'école d'été est une occasion extraordinaire de s'informer, auprès de spécialistes et de leaders de notre société et du monde sur les grands enjeux de notre temps, en s'abreuvant à des perspectives diverses; une formidable vitrine du savoir-faire et de la volonté d'agir des jeunes; enfin, un stimulant indéniable de l'action grâce aux rencontres faites sur place autant avec des modèles

d'engagement qu'avec des centaines d'autres jeunes qui souhaitent contribuer au développement de leur communauté et de la société », explique Michel Venne, journaliste et directeur général de l'INM.

La FTQ s'associe depuis plusieurs années à cet événement. Alexandre Ricard, représentant syndical pour les sections

locales 9 et 2366 de la FTQ-Construction, était du nombre cette année à titre de représentant du comité des jeunes de la FTQ. Il a donné une conférence sur le militantisme syndical.

Pour sa part, Julie Mosetti-Geoffrey, vice-présidente de la section locale 579 du Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau (SEPB-Québec), en était à sa première expérience comme participante à cette édition de l'école de l'INM.

« C'était aussi l'occasion de parler de syndicalisme. Le mouvement syndical est l'un des mouvements sociaux les plus importants de notre société. Sans lui, on n'aurait probablement pas le salaire

minimum, l'assurance maladie, l'éducation accessible, par exemple. Malheureusement, le mouvement syndical est actuellement attaqué de toutes parts. En effet, nous sommes dans un contexte d'austérité économique, d'intensification des stratégies d'employeurs antisyndicaux comme Couche-Tard et Walmart, d'attaques de front du gouvernement Harper avec des projets de lois comme C-377 et d'influences américaines antiformule Rand. Dans ce contexte, un des défis auxquels nous devons impérativement nous intéresser est la question de la relève syndicale. Les jeunes, animés par la solidarité et l'entraide, ne réalisent pas toujours que le syndicalisme est un outil important de mobilisation. Pourtant, ils peuvent prendre leur place, profiter de cet espace pour remettre en question la société et participer au renouveau syndical », explique la militante en invitant les jeunes à s'engager dans le mouvement pour changer les choses!

Pour en savoir plus sur l'INM, consultez le site: www.inm.qc.ca. ■

AFFICHEZ-VOUS !

Fidèle à son engagement, le comité alcoolisme, toxicomanie et autres dépendances de la FTQ fait la promotion de la Semaine de prévention de la toxicomanie dans les milieux de travail. Cette activité nationale aura lieu du 17 au 23 novembre 2013 et vise à sensibiliser les personnes aux effets de la surconsommation et aux façons de la prévenir.

Cette année, le comité a préparé une affiche rigolote sur le thème C'est pas si simple de rester fort! En effet, même les super héros peuvent vivre des difficultés et connaître des problèmes de dépendance! Cet outil rappelle aussi que nos membres aux prises avec de tels problèmes peuvent avoir de l'aide de leur syndicat et de leurs délégués sociaux. Ils ont des droits et disposent de l'aide nécessaire pour les faire valoir.

Les syndicats et les conseils régionaux sont invités à profiter de cette semaine pour sensibiliser leurs membres aux problèmes de dépendances, notamment en utilisant cet outil. Téléchargez l'affiche sur le portail de la FTQ sous la rubrique Réseau d'entraide.



À LA SOURCE

BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ) / SUPPLÉMENT AU MONDE OUVRIER / SEPTEMBRE-OCTOBRE 2013



Des petits gestes qui donnent de grands résultats !

Réduire le bruit à la source dans les milieux de travail pour améliorer les conditions de santé et de sécurité des travailleurs et travailleuses est un défi de taille. Mais bien souvent, de petits gestes réalisables à moindres coûts peuvent amener de grands résultats.

L'exemple de la section locale 9700-01, affiliée au Syndicat des Métallos, en est un parfait pour démontrer comment, à moindres coûts, et de façon relativement simple, on peut sérieusement améliorer les conditions de travail de nos confrères et consœurs.

Nous avons rencontré Patrick Beaudry afin qu'il nous retrace la petite histoire de leur expérience à l'usine d'Alcoa de Bécancour où il est représentant en

prévention (RP). L'usine, qui compte 53 travailleurs et travailleuses, fabrique de la tige d'aluminium qui sert essentiellement à la fabrication de câbles électriques.

Changer le monde... pour seulement 5000\$

Le problème de bruit provenait des tuyaux d'air utilisés pour assécher une courroie d'acier en contact avec l'eau durant le processus de transformation d'aluminium. C'est au poste de travail du puits de coulée que le travailleur était exposé au bruit. Lorsque celui-ci devait sortir de son poste (cabane isolée) toutes les 15 ou 30 minutes

afin d'effectuer certaines manœuvres, il s'exposait à un bruit vraiment important, mesuré au sonomètre avec 97,1 dBA de moyenne.

Le comité de santé et sécurité a donc décidé d'utiliser un produit déjà existant pour remplacer les tuyaux d'acier percés qui émettaient le bruit. On a remplacé ceux-ci par des couteaux d'air qui assèchent tout en émettant beaucoup moins de bruit. Ces matériaux étaient déjà existants et nécessitaient des investissements mineurs.

« Avec un investissement de moins de 5000\$, incluant la main-d'œuvre et les pièces, on a réussi à réduire le bruit à 84,6 dBA. Cela a amené une réduction de 12,5 dBA, ce qui représente une amélioration vraiment très importante. Cela démontre que réduire le bruit ou les dangers à la source peut parfois être très simple. Il faut juste prendre le temps de s'asseoir, de réfléchir et d'échanger pour trouver des solutions. Malheureusement, ce n'est pas toujours aussi simple et bon marché que dans ce dossier... », explique Patrick Beaudry. ■

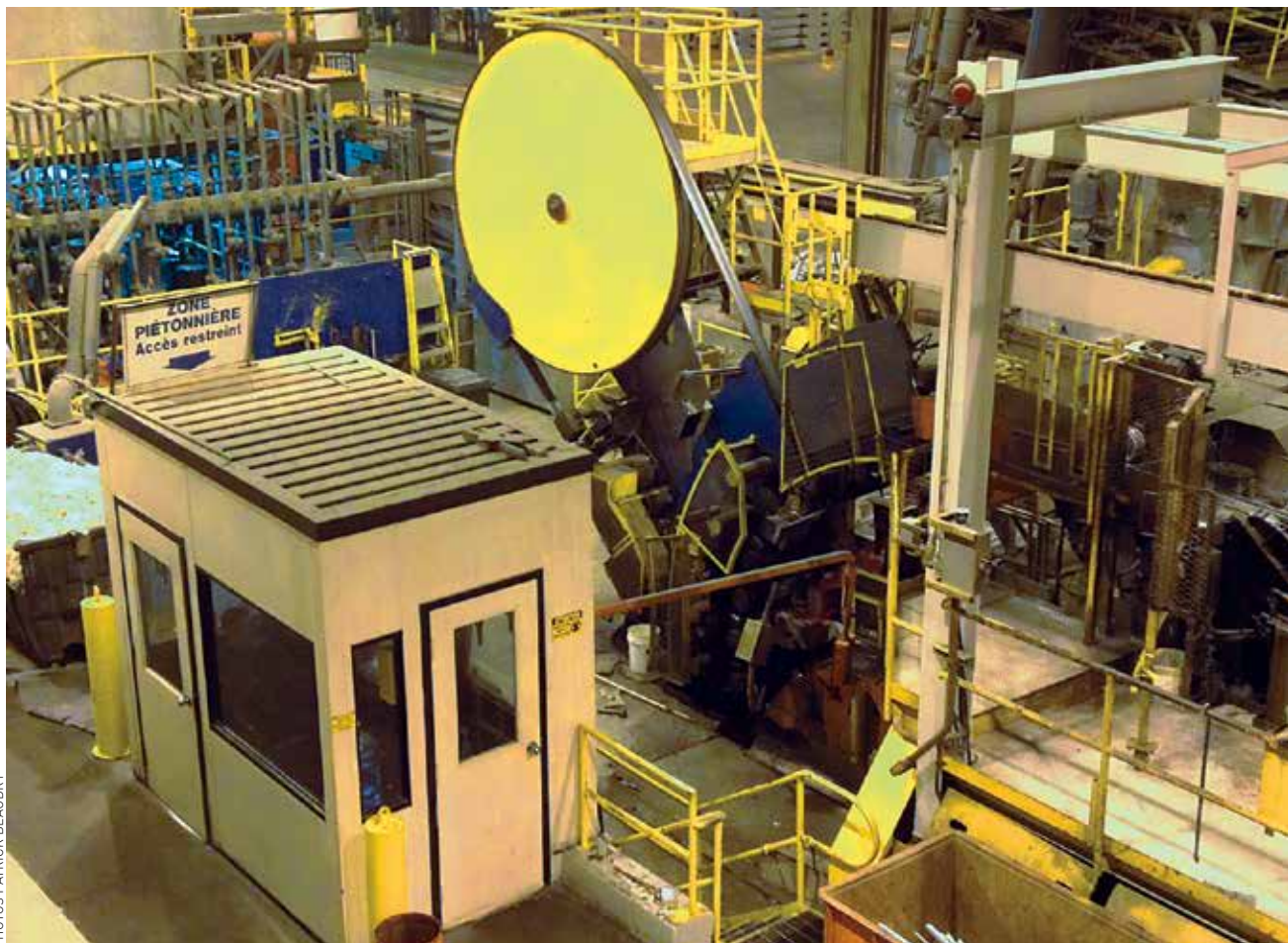
POUR EN SAVOIR PLUS Formation Alerte aux décibels

Le cours *Alerte aux décibels*, offert par la FTQ, permet aux participants et participantes de prendre conscience des problèmes de santé causés par le bruit dans leur milieu de travail. On y traite de divers types de bruits, de leurs effets et des moyens pour réduire l'exposition. Ce cours aide à élaborer un plan d'action pour améliorer les conditions de travail des personnes exposées au bruit et fournit un programme d'aide à celles atteintes de surdité. On explique également le processus d'indemnisation des travailleuses et travailleurs atteints de surdité professionnelle.

Si le bruit est une problématique dans votre milieu de travail et que vous êtes intéressé à suivre le cours, adressez-vous à votre syndicat ou à votre conseil régional. ■



Couteau d'air



Poste de travail du puits de coulée

Le silence a un prix

NOTREWalmart.ca s'inscrit dans la foulée du mouvement *OUR Walmart* aux États-Unis qui regroupe des travailleurs et travailleuses de Walmart qui prennent la parole et se rassemblent pour faire de leur milieu de travail un endroit exempt de discrimination et de harcèlement.



NOTREWalmart.ca est constitué d'associés de Walmart, mais aussi de sympathisants et sympathisantes qui sont prêts à donner du temps et de l'énergie pour faire valoir les droits des employés de Walmart.

Bien que plusieurs se pensent à l'abri au Canada et en particulier au Québec, où les lois du travail offrent une meilleure protection aux travailleurs et travailleuses, il n'en demeure pas moins que certains employeurs, comme Walmart, n'hésitent pas à multiplier les efforts pour se substituer aux lois.

C'est précisément ce que fait Walmart en incitant notamment ses employés à ne pas déclarer leurs accidents de travail à la CSST afin d'éviter de voir ses primes hausser. Ils allèguent même que cela réduirait les sommes d'argent pour les bonis de fin d'année.

Dans le cadre de sa campagne *Le silence a un prix* le mouvement **NOTREWalmart.ca** sensibilise les travailleurs à l'importance de déclarer leurs accidents de travail. En ne déclarant pas un accident de travail, un employé ne recevra pas d'indemnisation, car la lésion ne sera pas reconnue et l'employeur ne sera donc pas obligé de modifier les tâches de cet employé afin d'éviter qu'une autre personne s'y blesse. Par ailleurs, s'il y a aggravation de l'état de la blessure et que l'employé perd son emploi, c'est le système public qui prend la relève à même les fonds payés par des travailleurs et travailleuses, de même que par les employeurs qui respectent les lois en déclarant les accidents de travail et en payant les amendes.

En appui à cette campagne, le Syndicat des travailleurs et des travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (TUAC-Canada) met à contribution ses équipes d'avocats et de santé et sécurité au travail pour défendre les travailleurs devant la CSST.

La mission du mouvement **NOTREWalmart.ca** en est une d'information, d'éducation, de formation et d'aide aux employés. Il y a une volonté des travailleurs et des travailleuses d'améliorer leur sort, mais il faut tout d'abord mettre toutes ces personnes en contacts afin de mieux les aider.

À suivre... ■

L'indemnisation des personnes accidentées au Canada : 100 ans déjà!

L'idée de mettre en place un régime d'indemnisation des accidents du travail trouve son origine en Allemagne, en Grande-Bretagne et aux États-Unis à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle.

En Allemagne, entre 1884 et 1886, le chancelier Otto Von Bismarck mettait en œuvre un régime obligatoire d'indemnisation des accidents régi par l'État.

Entre 1908 et 1915, aux États-Unis, plusieurs États adoptaient des lois sur l'indemnisation. Dans l'État de Washington, un régime obligatoire exclusif fondé sur la responsabilité collective était adopté.

William Meredith : un visionnaire

Au Canada, c'est en Ontario que l'indemnisation des accidents du travail a connu ses débuts. En 1910, le juge William Meredith était nommé pour présider une commission royale d'enquête afin d'étudier l'indemnisation des travailleurs. Avocat, homme politique, juge en chef de l'Ontario et éducateur, né le 31 mars 1840 et décédé à Montréal le 21 août 1923, il étudia le droit à l'Université de Toronto et fut reçu au Barreau en 1861. Il s'était porté candidat dans une élection partielle en 1872 et fut élu en tant que député conservateur de London à l'Assemblée législative de l'Ontario. En 1874, il fut le seul à appuyer une motion pour l'extension du suffrage à tous les hommes de plus de 21 ans et le premier conservateur de l'Ontario à afficher des penchants progressistes.

Déposé le 31 octobre 1913, son rapport proposait un compromis : les travailleurs renonçaient à leur droit de poursuivre les employeurs en contrepartie de prestations d'indemnisation.

Les régimes actuels d'indemnisation au pays reposent encore aujourd'hui sur les cinq principes (voir encadré) formulés en 1913. Ces principes ont été adoptés par l'ensemble des tribunaux et ils continuent de guider les différents organismes chargés d'appliquer les lois visant l'indemnisation des personnes accidentées.



On retrouve aussi certaines similitudes dans la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP) avec des énoncés du rapport. À titre d'exemple, citons les dispositions de l'article 27 LATMP : « Une blessure ou une maladie qui survient uniquement à cause de la négligence grossière et volontaire du travailleur qui en est victime n'est pas une lésion professionnelle, à moins qu'elle entraîne le décès du travailleur ou qu'elle lui cause une atteinte permanente grave à son intégrité physique ou psychique. » Cet énoncé se retrouve presque intégralement dans les propos du juge.

La façon de calculer l'indemnité à verser à la personne accidentée, en tenant compte de sa perte de capacité de gain est aussi clairement expliquée dans le rapport de 1913. Pour Meredith, il était primordial de tenir compte du fait que la personne accidentée pouvait perdre certaines améliorations de son revenu, hausses salariales, opportunités de promotion, etc., parce qu'elle était accidentée. Il rappelait que les travailleurs, en échange de l'assurance de recevoir une indemnité, renonçaient à la possibilité de poursuivre leur employeur en vertu du Code civil, ce qui s'avérait parfois beaucoup plus rémunérateur.

Il est ironique de constater qu'en Ontario, comme dans l'ensemble des provinces canadiennes sauf le Québec, ce n'est pas la perte de capacité de gain

qui est indemnisable, mais bien la perte de salaire. Dans plusieurs cas, il s'agit d'une subtilité qui a des effets importants par rapport aux indemnités.

Le parlement ontarien adoptait, le 28 avril 1914, la première loi au Canada visant l'indemnisation des personnes victimes de lésions professionnelles, inspirée par le rapport Meredith. C'est d'ailleurs pour cette raison que le Jour de deuil à la mémoire des personnes décédées ou blessées par le travail a lieu à cette date.

Cent ans après la publication du rapport,

on peut conclure que le juge Meredith était sans aucun doute un visionnaire. Le monde du travail a énormément changé depuis,

mais ses observations sont toujours d'actualité et justes. À l'époque, de nombreux opposants à sa réforme comparaient ses propositions avec ce qui existait ailleurs dans le monde. En réponse à ses détracteurs, il répondit simplement : « La question n'est pas de savoir ce qui s'est fait dans d'autres

juridictions, mais plutôt de faire ce que demande la justice. »

« Je suis d'avis qu'une loi qui vise l'indemnisation des personnes victimes de lésions professionnelles devrait rendre impossible pour un employeur fortuné de harceler un travailleur en le contraignant à plaider le bien-fondé de sa réclamation devant un tribunal, s'il l'avait déjà fait avec succès devant une commission spécialisée comme celle que je propose, et qui pourrait être tout aussi compétente qu'une cour de justice pour tirer les conclusions pertinentes, en fait ou en droit. » — (notre traduction)

À ceux qui souhaitent que les travailleurs paient une partie de la prime, Meredith répondit que seul le travailleur endurera la douleur et la souffrance causées par sa blessure. Si sa blessure entraîne une mutilation ou une défiguration, c'est encore lui qui devra vivre avec ce fardeau, alors que tout ce que l'employeur aura à endurer est le versement de prestations pour la durée de l'invalidité. Le travailleur ne peut pas transférer son fardeau aux autres. L'employeur quant à lui pourra le faire porter par la collectivité en haussant le prix de ses produits ou services. ■

Indemnisation sans égard à la responsabilité

Les victimes de lésions professionnelles sont indemnisées sans égard à la responsabilité. Le travailleur et l'employeur renoncent au droit de poursuivre en justice. Il n'y a pas de dispute à propos de la responsabilité d'un accident. La responsabilité n'a pas d'importance et l'indemnisation devient l'objectif.

Responsabilité collective

Les employeurs se partagent le coût du régime d'indemnisation. Les employeurs cotisent à un fonds commun. La responsabilité financière devient leur responsabilité collective.

Sécurité du paiement

Un fonds est établi pour garantir que l'argent nécessaire à l'indemnisation sera disponible. Les travailleurs accidentés sont assurés d'une indemnisation et de prestations futures.

Juridiction exclusive

Les demandes d'indemnisation sont adressées uniquement à l'organisme spécialisé. L'organisme décide en dernier ressort de toutes les demandes. Il n'est lié par aucun précédent juridique; il a le pouvoir et l'autorité de juger chaque cas selon ses mérites.

Commission indépendante

L'organisme spécialisé est autonome et apolitique. Il est financièrement indépendant du gouvernement ou de tout groupe d'intérêt. L'administration du régime est axée sur les besoins de ses clients employeurs et travailleurs, dispensant ses services avec efficacité et impartialité. ■

QU'ON SE LE DISE!

L'autoréglementation et ses limites

Quand on favorise le laxisme et que des fautes sont commises, les vrais coupables ne sont pas ceux qui ont commis les fautes, mais plutôt ceux qui ont instauré le laxisme.

Qu'il s'agisse d'un déversement pétrolier dans le golfe du Mexique, de l'effondrement d'une mine en Nouvelle-Écosse ou d'un déraillement suivi d'une explosion, le choc et l'horreur engendrent la colère. Chaque fois, les mêmes questions reviennent nous hanter. Comment cela a-t-il pu se produire? Pourquoi, alors que les risques sont connus, n'a-t-on pas mis en place les mesures de prévention requises? Pourquoi nos gouvernements n'ont-ils pas adopté des lois et des règlements pour prévenir de telles catastrophes? Pourquoi nos gouvernements ne s'assurent-ils pas du respect des règles déjà en place? Comment peut-on permettre à des entreprises reconnues peu respectueuses des règles établies de continuer leurs opérations? Les raisons de ce choc et de cette colère sont évidentes. Des vies ont été volées ou lourdement hypothéquées, un environnement a été détruit. Par la suite, les décideurs défilent en nous assurant que cela ne se reproduira pas. On nous dit constamment que, bien que les entreprises aient comme objectif premier la recherche de profits, elles se préoccupent de notre santé et sécurité et que nos gouvernements font en sorte qu'il en soit ainsi. La population veut croire que toutes les mesures sont en place, qu'elle n'a pas à se préoccuper de la présence de bactéries dans son alimentation, de la sécurité des produits qu'elle utilise ou de celle des milieux de travail. On tente de nous faire croire que toute nouvelle réglementation serait superflue et qu'elle aurait pour effet de nuire à la croissance économique.

Ce qui marque lorsque survient un évènement comme celui de Lac-Mégantic, c'est sa soudaineté: 47 décès en seulement quelques minutes. Mais lorsqu'on cumule bon an, mal an les décès reliés au travail (211 morts en 2012), on ne peut être qu'estomaqué par l'ampleur de la tragédie. Nos lois et règlements ont trop souvent pour objet de légitimer le transfert de responsabilités. Quelques prémisses semblent guider leur rédaction :

- ▼ La production de biens et services amène le mieux-être.
- ▼ Toute activité de production entraîne un risque.
- ▼ un équilibre entre les risques et les bénéfices doit être établi.

Quand vient le temps de réglementer les conditions de santé et de sécurité des lieux de travail québécois, la réaction des employeurs est basée sur ces mêmes prémisses :

- ▼ L'article 51 de la Loi sur la santé et sécurité du travail (LSST) prévoit déjà les obligations des employeurs.
- ▼ Nous sommes les mieux habilités à faire une évaluation des risques.
- ▼ Nous sommes de bons citoyens corporatifs.

Chaque jour, plus de 100 000 personnes sont exposées à des niveaux sonores tels qu'ils présentent un danger pour leur santé auditive et qui dépassent la norme adoptée en 1962. En ce qui concerne l'amiante, il aura fallu dix ans de travaux pour finalement obtenir une réglementation. Pour ce qui est des effets du travail sur la santé mentale, non seulement les employeurs les minimisent, mais ils vont même jusqu'à les nier.

Tant et aussi longtemps que la recherche de profits passera avant la prévention des lésions professionnelles, l'autoréglementation demeurera une illusion dont les victimes et leurs proches subissent les conséquences. ■

LE CONSEIL GÉNÉRAL S'EST RÉUNI

COMMISSION CHARBONNEAU ET LE FLOU MÉDIATIQUE

Les dirigeants de la FTQ ont fait un long rapport sur l'état de la situation actuelle, particulièrement sur la Commission Charbonneau et la série d'allégations mensongères des dernières semaines. Le président, Michel Arsenault, après avoir expliqué les faits de A à Z, mis les points sur les i et les barres sur les t, a été fortement applaudi. Il a demandé aux militantes et militants d'être vigilants face aux rumeurs, aux oui-dire et aux autres allégations non vérifiées qui ne pourront manquer d'être répandues au cours des audiences de la Commission Charbonneau. La vérité viendra à point nommé.

CAMPAGNE FTQ-CTC

Le Conseil général du 25 septembre a résolu de s'investir dans une campagne lancée par le CTC afin de faire la promotion des valeurs syndicales. Cette campagne télévisée veut montrer que le mouvement syndical, en défendant les intérêts et les droits de ses membres, offre à tous et toutes une vie meilleure.

La FTQ joindra la campagne dans sa deuxième phase par une vaste opération auprès de ses affiliés pour discuter des valeurs syndicales, encourager une plus grande implication de leurs membres et sensibiliser l'opinion publique. Des rencontres avec les formateurs et les formatrices sont prévues à ce sujet et le prochain congrès y consacrer une partie de ses discussions.

CHARTRE DES VALEURS QUÉBÉCOISES

Un autre débat s'est terminé sur une position selon laquelle la FTQ se prononce pour inscrire dans la Charte québécoise des droits et libertés de la personne la séparation des religions et de l'État, la neutralité religieuse de l'État et le caractère laïc de ses institutions.

Les délégués du Conseil général estiment qu'il faut baliser les demandes d'accommodement, établir un droit de réserve et de neutralité religieuse pour le personnel de l'État en exercice de ses fonctions, reconnaître le droit de donner ou de recevoir un service public à visage découvert et, enfin, établir une politique de mise en œuvre de l'ensemble de ces principes.

Toutefois, les délégués estiment que l'on ne devrait pas interdire mur-à-mur les signes religieux ostentatoires pour le personnel de l'État durant les heures de travail, mais que l'on devrait encadrer l'apparence de neutralité de certains représentants de l'autorité publique ayant un pouvoir coercitif. ■

32 000 \$ amassés pour la Fondation Dollard-Cormier

C'est avec enthousiasme et conviction que la FTQ s'est jointe à la Fondation Dollard-Cormier lors de son 11^e tournoi de golf annuel le 28 août dernier au club de golf Glendale à Mirabel. Ce tournoi, sous la coprésidence d'honneur du président de la FTQ, Michel Arsenault, et de l'humoriste Maxim Martin a réuni près de 130 joueurs et a permis d'amasser la somme de 32 000 \$.

Michel Arsenault a profité de l'occasion pour rappeler combien la cause des dépendances lui est chère et que « nos efforts doivent se faire conjointement pour lutter contre les dépendances et c'est pourquoi ce ne sont pas moins de 2500 délégués sociaux qui se dévouent et apportent un soutien physique et psychologique à nos collègues dans le besoin ».

La somme collectée permettra à la Fondation Dollard-Cormier de poursuivre sa mission : contribuer à l'amélioration de la qualité des services offerts aux 7000 à 10000 usagers admis chaque année gratuitement au Centre de réadaptation en dépendance de Montréal, ainsi qu'à leur qualité de vie.

Parmi les invités, on comptait notamment l'acteur Richard Robitaille, le président de la Fondation, Jean Chartier, la directrice générale de la Fondation, Valérie Méplon, le secrétaire général de la FTQ, Daniel Boyer, le président du Syndicat québécois des employés et employés de service (SQEES-298), Jean-Pierre Ouellet, et la vice-présidente régionale de l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC), Magali Picard. ■



Jean Chartier, président de la Fondation, Michel Arsenault coprésident d'honneur, Valérie Méplon, directrice générale de la Fondation, et Maxim Martin, coprésident d'honneur.



PATRICK RONSEAU

Une 11^e édition réussie !

Près de 130 jeunes militants et militantes ont participé au Camp des jeunes de la FTQ qui a eu lieu en Estrie les 18, 19 et 20 septembre dernier. Cette 11^e édition du camp a été un franc succès. Les participants et les participantes ont eu l'occasion de discuter des dangers de l'utilisation des médias sociaux au travail, des clauses de disparité de traitement (dites « clauses orphelin ») et du rôle des militants et militantes dans la transformation de nos organisations.

Vous pouvez consulter les photos du camp sur la page Facebook de la FTQ. ■

DU 28 OCTOBRE AU 1^{ER} NOVEMBRE Semaine de la relève syndicale

Pour une deuxième année consécutive, la FTQ invite ses syndicats affiliés à participer en grand nombre à la *Semaine de la relève syndicale* qui vise à attirer l'attention sur les enjeux liés à la préparation de la relève. Le but de cette semaine est de sensibiliser le milieu syndical à la nécessité de préparer la relève, mais aussi de l'aider à entrer en contact avec les jeunes travailleurs et travailleuses.



La *Semaine de la relève syndicale* est une idée originale du comité jeunes de la FTQ.

Le programme contient diverses activités telles qu'une conférence spécialisée sur la notion de relève qui aura lieu à Montréal le lundi 28 octobre à 14 heures. Cette conférence, donnée par Steve Dupuis, formateur spécialisé, s'adresse à tous les membres des exécutifs locaux ainsi qu'aux permanents qui souhaitent réfléchir aux défis et à la planification de la relève. Elle sera suivie du traditionnel 5 à 7 annuel du comité des jeunes de la FTQ.

Également au programme, une soirée-débat sur la relève féminine dans les syndicats qui aura lieu le mardi 29 octobre, des séances de formation spécialement conçues pour des jeunes non initiés au syndicalisme, des activités de solidarité et de travail communautaire auprès de maisons de jeunes et des activités sociales (5 à 7 ou autres).

L'ensemble des syndicats affiliés sont invités à offrir à leurs militantes et militants ou à leurs membres des activités dans le cadre de cette semaine de sensibilisation. Pour toute information à ce sujet, rendez-vous sur le portail de la FTQ à la page www.ftq.qc.ca/semainedelareleve. ■

MINE ARNAUD

Un projet minier souhaitable

La FTQ et le Syndicat des Métallos ont accordé un appui conditionnel au projet d'une mine d'apatite, un fertilisant naturel, dans le Canton Arnaud à Sept-Îles. Dans un mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, les deux organisations ont souligné qu'un tel projet permettrait de diversifier l'économie de la région, pour l'heure dépendante du cycle économique du fer.

Le projet minier ferait travailler entre 800 et 1000 personnes lors de la phase de construction et emploierait ensuite 330 personnes sur une base régulière, pour une durée de vie estimée à 28 ans.

Situé à 15 km du centre-ville de Sept-Îles et à seulement 6 km du lac Rapide, source d'eau potable de la municipalité, tout juste devant la Baie des Sept-Îles, le projet nécessite une prise en compte sérieuse des enjeux environnementaux. Ainsi, les deux organisations ont apporté un appui conditionnel à l'évaluation environnementale du BAPE. « Nous avons un malaise avec une approche catégorique qui consisterait à rejeter d'emblée un projet sans même tenter de le rendre acceptable. [...] Nous croyons qu'il est possible de concilier le développement économique et la qualité de vie des citoyens, dans la mesure où un réel dialogue est engagé », peut-on lire dans le mémoire.

On y souligne l'importance qu'un tel projet offre de l'emploi aux travailleurs de la région, alors que la fermeture de l'usine de bouletage de Pointe-Noire en juin dernier a laissé sur le carreau plusieurs travailleurs qualifiés. « Il faudra s'assurer que Mine Arnaud prenne tous les moyens pour recruter son personnel dans la région et renonce à effectuer du navettage. Les futurs emplois devront entraîner des retombées économiques locales », ajoute-t-on dans le document.

La FTQ et les Métallos suggèrent, par ailleurs, la construction de logements de qualité, à même le tissu urbain de Sept-Îles, afin de loger les travailleurs qui œuvreront à la construction de la mine. Une fois la construction terminée, ces immeubles pourraient être cédés gracieusement par la compagnie à la municipalité qui pourrait en faire des logements sociaux, afin de contribuer à résoudre la crise du logement qui sévit dans la région.

Au moment de mettre sous presse, le directeur québécois des Métallos et vice-président de la FTQ, Daniel Roy, s'apprêtait à aller présenter la position devant les commissaires du BAPE, en compagnie du conseiller régional de la FTQ pour la Côte-Nord, Bertrand Méthot. ■

Une nouvelle brochure met en lumière les décisions néfastes du gouvernement conservateur

La coalition Pas de démocratie sans voix, dont fait partie la FTQ, récidive avec une nouvelle brochure décortiquant une à une les décisions récentes du gouvernement Harper. Au cours des derniers mois, le gouvernement fédéral s'entête à poursuivre son entreprise de destruction du tissu social canadien.

Incapable de combattre le chômage, le gouvernement s'en est plutôt pris aux chômeurs et chômeuses en introduisant une réforme nivelant par le bas l'accessibilité au régime d'assurance-emploi. Il a de plus sabré dans la fonction publique, mettant à pied des milliers de travailleurs

et travailleuses, précarisant ainsi la sécurité de la population en cessant de financer des départements tels que la sécurité aérienne et alimentaire.

Il a également bafoué le droit de territoire et la sécurité sociale des autochtones, fragilisant encore plus leur situation. Tout ceci en s'inscrivant toujours davantage dans une logique économique marchande dommageable pour l'environnement et les communautés.

La culture a également été atteinte par des décisions limitant le droit d'expression. L'accueil aux personnes immigrantes relève de plus en plus

d'un endoctrinement chrétien, tout comme les décisions concernant la coopération internationale.

Ces décisions économiques ont également pris une tournure nettement plus militariste et l'accord de libre-échange entre le Canada et l'Union européenne derrière des portes closes menace clairement les services publics.

Finalement, ce gouvernement a annoncé ses couleurs concernant la lutte qu'il s'apprête à faire aux syndicats en s'attaquant au financement et à l'adhésion.



Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter et à diffuser la brochure. www.ftq.qc.ca/pdsv. ■

LE COMITÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHIVES DU TRAVAIL En marche pour préserver l'histoire des luttes des syndicats

Les militants et militantes du comité d'histoire et d'archives du travail (CHAT) n'ont pas chômé cet été. Un projet de règlements pour le futur centre a été élaboré. Une aide financière (15 000 \$) a été obtenue de la Caisse d'économie Desjardins des Travailleurs unis. Cette aide a permis l'aménagement d'un local et servira à l'embauche des personnes qui documenteront la demande d'agrément à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) en 2014.



Au cours des derniers mois, l'historienne Rachel Couture a effectué la compilation des résultats d'une enquête menée au sein de la FTQ pour faire le point sur l'état des archives dans les syndicats. Cette enquête est toujours en cours. L'historienne a, en outre, inventorié les centres d'archives en histoire du travail et du syndicalisme au Canada et aux États-Unis.

Cette embauche a été rendue possible grâce au programme d'emplois étudiants du Fonds de solidarité FTQ et à l'appui de la FTQ. Cet automne, le CHAT, qui a recruté de nouveaux membres, s'installera dans ses locaux provisoires que l'Union des employés et employées de service (UES-800) a mis à sa disposition.

Collaborer à la préservation de l'histoire des luttes syndicales

Le CHAT invite les syndicats et sections locales qui n'ont pas encore rempli le questionnaire à le faire à partir du portail de la FTQ (manchette à droite de l'interface : *Collaborer à la préservation de l'histoire des luttes syndicales*). ■

LES MOTS QU'IL FAUT

Réunion

Le mot anglais **caucus** vient de l'algonquin. Il a d'abord eu le sens de « comité électoral ». Il désigne aujourd'hui toute « réunion à huis clos de personnes politiques appartenant à un même parti où elles discutent des questions relatives à la ligne de conduite et à la politique du parti ».

Le fait qu'il soit d'origine amérindienne n'empêche pas ce vocable d'être anglais. Le français a déjà emprunté à l'anglais plusieurs mots venus de langues amérindiennes : **toboggan, achigan, maskinongé et ouananiche**.

Caucus est un anglicisme. Il faut employer les mots **réunion** quand la précision ne s'impose pas et **réunion à huis clos** dans les cas qui exigent une exactitude rigoureuse. ■



Devenez ami de la FTQ sur Facebook et suivez l'actualité syndicale



Éloge à la loi 101

Le 18 septembre dernier, Partenaires pour un Québec français (PQF) a réuni plus de 400 personnes à la place des Festivals à Montréal pour illustrer l'importance de bonifier la loi 101 et pour rappeler que Montréal est la deuxième ville francophone du monde.

Les participants et participantes ont reçu deux lampes lumineuses et ont été invités à former un immense 101. Prises du haut d'une nacelle de 40 mètres, les photos serviront à mettre en lumière l'importance que Montréal demeure une ville francophone.

La FTQ est membre de la coalition PQF, qui s'est donné, à l'automne 2012, une plateforme commune sur la langue française. ■

DES ALLÉES ET VENUES AU BUREAU DE LA FTQ

Bonne retraite Michel !

Après sept années à la tête du conseil régional FTQ Montréal métropolitain, le confrère Michel Ducharme a quitté ses fonctions pour prendre une retraite bien méritée. Michel avait occupé de nombreuses fonctions au sein du conseil avant d'en devenir le président en 2006. Depuis 2007, il occupait également le poste de vice-président représentant les conseils régionaux au Bureau de la FTQ.

Militant de longue date, Michel s'est impliqué syndicalement pendant près de 35 ans à la section locale des employés de soutien de l'Université de Montréal (1244), affilié au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP). Il en a d'ailleurs assuré la présidence pendant de nombreuses années.

Ses collègues du conseil et de la FTQ lui ont rendu hommage en soulignant son engagement pour la défense des travailleuses et des travailleurs, ainsi que des plus démunis.

Nous saluons la consœur Danielle Casara qui a pris la relève à la présidence du conseil. ■

Bienvenue Denis Dumouchel



Fier représentant du conseil du Suroît, c'est Denis qui remplacera Michel à titre de vice-président représentant les conseils régionaux au bureau de la FTQ.

Embauché comme journalier en 1981 chez Diageo « Schenley » de

Salaberry-de-Valleyfield, il devient ensuite soudeur-mécanicien. De 1997 à 2003, il assume plusieurs mandats : santé-sécurité, francisation, délégué syndical, délégué en chef, RL au Fonds de solidarité, membre du comité de retraite et des assurances collectives et vice-président exécutif des TUAC section locale 501.

Affilié de la première heure du Conseil régional FTQ du Suroît, il y trouve un milieu d'échanges, de formation et de mobilisation qui l'incite à devenir successivement délégué social, directeur et vice-président du conseil.

Nous lui souhaitons bonne chance dans ses nouvelles fonctions. ■

Remise de la bourse Fernand-Daoust

La remise de la bourse Fernand-Daoust, édition 2013, a eu lieu le 15 juillet au Fonds de solidarité de la FTQ.

La bourse de 3000 \$ est remise annuellement au Carrefour jeunesse emploi de Ville Saint-Laurent (CJE) pour soutenir les jeunes adultes dans leur démarche d'insertion socioprofessionnelle.

Cette bourse est créée à partir de la Foire du livre, activité de cueillette et de vente de livres, organisée chaque année par le service de la francisation de la FTQ et le Fonds de solidarité dans le cadre de la semaine de la Francofête. ■



De gauche à droite; Guytaine Morneau, Fonds de solidarité FTQ; Daniel Boyer, FTQ; Danielle Villemaire, Marianne Cyr, CJE; Danny Lebrasseur, Fonds de solidarité FTQ; Marc Grigon, CJE.

Départ à la retraite d'Alain DeGrandpré

Le confrère Alain DeGrandpré, président du Conseil conjoint 91 et secrétaire-trésorier de la section locale 931 du syndicat des Teamsters, a pris une retraite bien méritée le 30 août dernier.

Alain DeGrandpré a œuvré pendant 33 ans au sein du syndicat des Teamsters. Il y a entrepris sa carrière comme délégué aux Pharmacies Universelles (aujourd'hui McKesson), puis a rapidement gravi les échelons pour devenir secrétaire-trésorier en 1992. Il occupait un poste de vice-président de la FTQ depuis 2006.



Gerry Boutin, président de la section locale 931, lui succède aux postes de vice-président de la FTQ et d'administrateur au Fonds de solidarité.

Nous souhaitons une bonne retraite au confrère DeGrandpré et la bienvenue au confrère Boutin dans ses nouvelles fonctions! ■

Changement de direction au service de l'éducation

La direction du service de l'éducation de la FTQ sera dorénavant assumée par Isabelle Coulombe. Isabelle est formatrice à la FTQ depuis 2006.

Nous remercions Esther Désilets pour le travail exceptionnel effectué à la direction du service de



Esther Désilets et Isabelle Coulombe

l'éducation au cours des dernières années tout en sachant qu'elle continuera, dans la prochaine année, à s'impliquer au service.

Félicitations et merci à Isabelle qui accepte de prendre la direction du service de l'éducation. ■

CONFLITS FTQ AU 26 SEPTEMBRE 2013

EMPLOYEUR	VILLE	NOMBRE DE TRAVAILLEURS	SYNDICAT	DÉBUT DU CONFLIT
Association de chasse et pêche des Nymphes inc.	Saint-Félix-de-Valois	7	TUAC-500	2013-08-19 (lock-out)
Silicium Bécancour et Silicium Québec	Bécancour	143	Unifor-184	2013-05-03 (lock-out)

Un nouvel outil pour vous !

Dans la foulée du séminaire qui s'est tenu l'année dernière sur les coopératives en milieu de travail et qui a connu un grand succès, la FTQ, la CSN et la CSD ont décidé de produire une brochure qui a pour objectifs d'informer les membres et de faire progresser la réflexion syndicale sur la coopération du travail.



L'histoire du syndicalisme est étroitement liée à celle du mouvement coopératif. Les premières coopératives de travail de l'ère industrielle ont été l'œuvre du mouvement ouvrier pour contrer les abus du capitalisme. Aujourd'hui, ici et dans plusieurs pays, des coopératives de travail et d'autres formes de coopératives en entreprise se sont multipliées. Au Québec, elles représentent plus de 13000 emplois pour un chiffre d'affaires annuel de près de 500 millions de dollars, ce qui est loin d'être négligeable.

Ceci dit, la question des coopératives de travail (et autres coopératives en milieu de travail) soulève encore aujourd'hui intérêt et questionnement dans nos rangs. Au Québec, des initiatives syndicales dans ce domaine ont donné des résultats positifs, alors que d'autres se sont traduites par des échecs. Par ailleurs, des syndicalistes s'interrogent sur la confusion des rôles quand les membres d'un syndicat sont aussi membres d'une coopérative qui contrôle leur milieu de travail.

Malgré tout, la formule coopérative permet, dans certaines circonstances, de créer ou de sauver des emplois ou encore d'assurer la relève en entreprise. De plus, ses règles de fonctionnement sont porteuses d'objectifs de gouvernance démocratique, ce qui tranche avec les règles de l'entreprise privée et rejoint les aspirations syndicales.

Bref, la question se pose : la formule coopérative est-elle une avenue à considérer notamment lors d'un risque de fermeture, de la vente ou du transfert de propriété d'une entreprise, particulièrement d'une petite et moyenne entreprise (PME) ? Cette question interpelle directement les syndicats, surtout s'il y a présence syndicale dans l'entreprise.

Ce nouvel outil pourra sans doute répondre à plusieurs de vos questions ! La brochure est gratuite et disponible sur le portail de la FTQ. Pour la commander, contactez le service de l'imprimerie au 514 858-4405.

Bonne lecture ! ■

RAPPORT D'AMOURS

La rente longévité, c'est bien... la bonification du RRQ, c'est mieux !

Si la FTQ estime que le rapport D'Amours représente un pas dans la bonne direction, elle juge également qu'il est incomplet.

Au cœur des solutions proposées : la rente « longévité », une rente à prestations déterminées qui serait versée à compter de 75 ans à tous les travailleurs et travailleuses du Québec.

Cette proposition demeure insuffisante, car elle ne règle pas le problème de la pauvreté entre le moment de la prise de la retraite et l'âge de 75 ans.

C'est pourquoi la FTQ a soutenu que la meilleure façon d'assurer une retraite à l'abri des soucis consiste à améliorer substantiellement, et à un coût modeste, le taux de couverture du Régime de rentes du Québec (RRQ).

L'erreur dans le rapport c'est de surestimer l'épargne réalisée en vue de la retraite. La Régie des rentes du Québec a calculé qu'un travailleur de 22 ans gagnant 50000\$ devait épargner, en plus de sa cotisation au RRQ, 17% de son salaire, chaque année de sa vie, s'il souhaite prendre sa retraite à 60 ans avec une rente représentant 60% de son salaire.

Or, il est bien connu que le niveau d'endettement des ménages est inquiétant :



Marie-Josée Naud, conseillère à la FTQ, Michel Arsenault, président de la FTQ, et Serge Cadieux, vice-président de la FTQ et directeur du SEPB-Québec.

entre 30% et 40% d'entre eux ne peuvent espérer une rente suffisante à 65 ans. On sait aussi que l'espérance de vie des plus pauvres est de 74 ans, tout au plus. La rente longévité ne règle rien !

La bonification du RRQ serait quant à elle entièrement capitalisée et ferait doubler les rentes de 25% à 50% du revenu du travail, en modifiant le maximum des gains admissibles.

La FTQ partage l'avis du rapport sur la supériorité des régimes à prestations déterminées et a demandé au gouvernement d'agir avec célérité pour assurer la pérennité de ces régimes. Toutefois, la FTQ a dénoncé le biais anti-régime public (municipalités et universités) contenu dans le rapport.

Enfin, la FTQ a répété que, pour elle, les régimes volontaires

d'épargne-retraite ne représentent pas une solution : décision individuelle, contribution facultative des employeurs, frais élevés de gestion...

« La retraite ne constitue pas un choix individuel, a dit Michel Arsenault. Il s'agit d'une responsabilité qui doit être partagée entre le gouvernement, les employeurs et les travailleurs et travailleuses. » ■

PROJET DE LOI SUR LES RÉGIMES VOLONTAIRES D'ÉPARGNE-RETRAITE

Plaidoyer clair et net de la FTQ : une mauvaise voie

Présentée en commission parlementaire le 9 septembre dernier, la FTQ a livré un plaidoyer clair et net contre le nouveau régime volontaire d'épargne-retraite, comme moyen d'améliorer la sécurité financière à la retraite.

La FTQ était représentée par son président, Michel Arsenault, par le responsable politique au dossier, Serge Cadieux, vice-président de la FTQ et directeur du Syndicat des employés et employés professionnels-les et de bureau (SEPB-Québec), et par la conseillère Marie-Josée Naud.

Les porte-parole ont fait ressortir que ce type de régime faisait porter sur les épaules des travailleurs et travailleuses la seule responsabilité de la retraite, alors qu'il s'agit d'un enjeu social dont la responsabilité doit être partagée par le gouvernement, les employeurs et les participants. De plus, le projet laisse le choix à l'employeur de cotiser ou non, l'encourageant ainsi à se désister de ses obligations et à détourner les régimes complémentaires vers les régimes volontaires.

Une autre voie est possible

En retour, la FTQ a fait un plaidoyer éclairant en faveur de la bonification du Régime de rentes du Québec, comme moyen d'assurer à tous et à toutes, syndiqués ou non-syndiqués, une meilleure sécurité à la retraite, dans le respect de l'équité intergénérationnelle et en soulageant les employeurs de la pression exercée par les déficits des régimes privés.

Les porte-parole ont rappelé que les ministres des Finances de presque toutes les provinces se sont prononcés en faveur d'une telle bonification, tout comme une centaine d'organisations au Québec.

En tout état de cause

Si le gouvernement décidait quand même d'adopter le projet de loi, il faudrait en modifier certains aspects comme obliger les employeurs à cotiser, encadrer les frais de gestion, harmoniser avec les programmes fédéraux ainsi qu'immobiliser les sommes investies. De plus, la gestion des avoirs des travailleuses et travailleurs syndiqués devrait être le choix de ces derniers de concert avec l'employeur.

Le mémoire de la FTQ est disponible sur son portail. ■

Bienvenue à la FTQ

REQUÊTES EN ACCRÉDITATION / JUIN À SEPTEMBRE 2013

- ▼ **SCFP** : Municipalité de La Macaza – Tous les établissements sur son territoire, Municipalité de Saint-François-de-Sales.
- ▼ **UNIFOR** : Complexe de l'auto Park Avenue inc. – Sainte-Julie, Convergis inc. – Berthierville, Biolab – Chicoutimi
- ▼ **MÉTALLOS** : Nordia inc. – Sherbrooke, Transport Clément Bégin inc. – Sainte-Germaine-Boulé, Sécurité des Deux Rives Sécurité publique de Verdun 4555, rue de Verdun Verdun, Ursa Sécurité Group Canada inc. – Rouyn-Noranda, Sécurité Tri-Max – Laval, Les Aliments Tradition inc. – Anjou, Les Services G & K Québec inc. – Granby, Café-Bar Le Saint-Sulpice – Montréal, Manoir Heather Lodge (9083-9531 Québec inc.) – Rawdon, SP Sécurité – Alma, Sécurité Sirois – Québec, Ursa Sécurité Group Canada Inc. – Québec, Signalisation Ver-Mac inc. – Québec, Société des traversiers du Québec – Montmagny, Acier Ecan – Usine Saint-Joseph-de-Beauce.
- ▼ **TUAC** : Club coopératif de consommation d'Amos – Amos, Les Aliments Multibar inc. – Anjou, 3595650 Canada inc. (Hull Hyundai) – Gatineau, Neptune Security Services – Tous les établissements visés dans le Province de Québec, 8113068 Canada inc. (Mercedes-Benz Gatineau) – Gatineau, 9268-3481 Québec inc. – St-Jean-sur-Richelieu, Novafruit inc. – Saint-Paul-D'Abbotsford, Martin Brie inc. (Restaurant Normandin) – Québec, Groupe Épicia inc. – Québec, Le Pavillon du Petit Manoir du Casino – La Malbaie, Les Productions Horticoles Demers Inc. – Lévis, Le Petit Manoir du Casino – La Malbaie, Rona inc. – Alma.
- ▼ **TEAMSTERS** : Parc des campeurs de Sainte-Agathe-des-Monts – Sainte-Agathe-des-Monts, Auberge Royal Versailles – Montréal, Lumen, division de Sonepar Canada inc. – Pointe-Claire, 9177-2541 Québec inc. Courtyard Marriott – Montréal, Holcim Canada inc. – Longueuil, Concassage Mont-Bruno inc. – Saint-Bruno-de-Montarville, Environnement Saint-Laurent inc. – Saint-Joseph-de-Sorel, Quincaillerie Richelieu Ltée – Ville Saint-Laurent, Finition Ultraspec inc. – Montréal, Entreposage Maska 2006 inc. – Hébertville-Station, Transport Caron – Jonquière, Sodexo Québec Ltée – Campement Montagnais Sept-Îles, Goyette Logistique inc. – Hébertville, Lignco Sigma inc. – Bécancour, Échafaudage Plus (Québec) Inc. – Trois-Rivières.
- ▼ **AFPC** : Université de Sherbrooke, Université Laval.
- ▼ **SQEEES-298** : Centre de la petite enfance La Voie lactée – Saint-Hubert, 4349911 Canada inc. (Les jardins Notre-Dame) – Gatineau, Groupe Champlain inc. – Laurentides et Estrie, Groupe Champlain inc. – Montréal, Résidence Floraliés Lasalle inc. – LaSalle, La Maison Marguerite de Montréal inc., Centre de la petite enfance Les Globules Roses – LaSalle, Manoir Notre-Dame – Roberval, Groupe Valéo Inc. – Trois-Rivières.
- ▼ **SEPB** : Caisse populaire Desjardins de Dudswell – Saint-Camille – Tous les établissements, Caisse populaire Desjardins de Weedon – Tous les établissements, Groupe Archambault inc. – Montréal, Société Trader – Tous les établissements – Montréal, Caisse de Saint-Henri et Ville-Émard – Tous les établissements,
- ▼ **UES-800** : Les Portes Decko inc. – Terrebonne, Veyance Technologies – Saint-Alphonse de Granby, CHSLD Sainte-Catherine – Sainte-Catherine, Société en commandite 35 Laurier (35 Laurier Limited Partnership) – Montréal, West Island Hotels inc. opérant sous le nom de Holiday Inn & Suites Pointe-Claire – Pointe-Claire, For-Net inc. – Montréal, Location Bench & Table inc./ Bench & Table Rents, inc., 152928 Canada inc., Pointe-Claire, 9061-1674 Québec inc. faisant affaires sous la raison sociale Services de nettoyage United Ltée – Les établissements de l'UQAM, Résidence Floraliés St-Paul inc. – Montréal, 4520556 Canada inc. faisant affaires sous le nom Services d'entretien Bee-Clean – Montréal, CHSLD Laval, Cimetièrre Saint-Michel de Shawinigan – Shawinigan.
- ▼ **SITBCTM** : Chep Canada inc. – Boucherville.
- ▼ **SPQ** : La Ville de Sainte-Anne-des-Plaines – Tous ses établissements étant utilisés comme poste ou caserne, Ville de Bromont – Tous ses établissements étant utilisés comme poste ou caserne, La Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré.

COUPON D'ABONNEMENT GRATUIT

Nom	Prénom	
Syndicat ou organisme	Section locale	
Adresse		
Ville	Province	Code postal
Employeur		
Téléphone Travail ()	Poste	Résidence ()
Courriel		Nombre d'exemplaires